



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



A Paris, le XX/03/2023

## **FRANCE 2030 : ANNONCE DES LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS « BOUSSOLES DES JEUNES », SESSION 4**

Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargée de la Jeunesse et du Service national universel présente les 3 lauréats sélectionnés dans le cadre de la quatrième session de l'appel à projets « Boussole des jeunes » opéré pour le compte de l'État par l'ANRU. Lancé dans le cadre de France 2030, il vise à accélérer la coopération d'acteurs autour de « la Boussole des jeunes ». Ce service numérique permet de répondre de manière innovante aux besoins d'accès aux droits des jeunes et de coordination des acteurs Jeunesse d'un territoire.

La « Boussole des jeunes » est une **plate-forme numérique dotée d'un mode de fonctionnement simple et intuitif visant à mettre en relation les jeunes âgés entre 15 et 30 ans, qui s'interrogent sur les services, les dispositifs et les droits auxquels ils peuvent prétendre**, avec des professionnels de proximité qui proposent leur offre de services et s'engagent à les accompagner dans leurs démarches. A partir d'un bref questionnaire, la Boussole présente les services et droits mobilisables par le jeune depuis son territoire et l'oriente vers le professionnel correspondant. S'il est intéressé par une offre de service en particulier, le jeune peut décider de laisser ses coordonnées pour être contacté dans un délai court et annoncé par le professionnel en charge de l'offre.

L'État, à travers la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), assure les développements informatiques du service numérique qu'elle met à disposition des porteurs de projets. Ce service est ensuite enrichi des offres portées par les acteurs du territoire. La DJEPVA forme, accompagne et anime la communauté des « animateurs » de chaque Boussole territoriale.

La DJEPVA et ses partenaires, convaincus de la plus-value de la Boussole, souhaitent désormais accélérer le déploiement du service et encourager les réponses multi-partenariales aux besoins des jeunes ; accélération qui se justifie d'autant plus au regard du contexte actuel de récession économique.

L'appel à projets vise une multiplication des projets « Boussole » et poursuit plus spécifiquement les objectifs stratégiques suivants :

- **Améliorer les coopérations d'acteurs autour des besoins des usagers**, dans une logique transversale en vue d'une politique intégrée de jeunesse (intersectorielle et coordonnée) ;
- **Faciliter l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie sans distinction de situation ou de profil**. Véritable vecteur d'insertion, la boussole a pour objectif de répondre à la problématique du non-recours aux droits en essayant de s'affranchir des écueils de la communication institutionnelle et en s'affichant comme un outil simple d'utilisation (anonymat et neutralité des relations) ;
- Permettre aux jeunes les plus éloignés des lieux d'information, notamment des territoires ruraux ou quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'accéder plus facilement à leurs droits et **rendre plus lisible l'action publique auprès de ces citoyens** ;
- **Capter un public inconnu des structures d'accompagnement** ;
- Apporter dans un délai bref (1 à 7 jours) des **réponses opérationnelles et adaptées au besoin spécifique de chaque jeune** ;

A l'issue des trois précédents jurys (25 janvier 2022/ 11 mai 2022 / 14 septembre 2022), **38 lauréats ont été sélectionnés, pour un montant total de 1 956 853 euros de subvention France 2030 (ex PIA)**.

Au 15 novembre 2022, quatre dossiers de candidature ont été déposés à la quatrième session de l'appel à projets, dont trois éligibles et retenus pour un montant total de 164 500 euros de subvention France 2030 (ex PIA).

Le jury de sélection réuni le **10 janvier 2023** et composé de membres d'institutions, d'associations de jeunesse et d'experts, a sélectionné les projets ayant répondu aux critères de sélection de l'AAP.

**Les projets lauréats de la 4<sup>e</sup> session sont les suivants :**

<b>Territoire</b>	<b>Porteur de projet</b>	<b>Thématiques visées</b>	<b>Taux subvention</b>	<b>Montant subvention (en €)</b>
Métropole du Grand Nancy	Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Grand Est	Logement	44,37%	54 500
Région Occitanie	CRIJ Occitanie	Mobilité Internationale	37,52%	55 000
Val-de-Marne	CIDJ	Emploi / Formation	39,06%	55 000

## **Contacts presse**

**Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports**

01 40 81 78 31 - [presse@education.gouv.fr](mailto:presse@education.gouv.fr)

## Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58 - [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

## ANRU

Camille Maire

0673642607 - [cmair@anru.fr](mailto:cmair@anru.fr)

## A propos de France 2030

### Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, Banque publique d'investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : [france2030.gouv.fr](http://france2030.gouv.fr) | [@SGPI\\_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

### A propos de l'ANRU :

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer le cadre de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces et équipements publics, l'activité économique. L'ANRU est également opérateur au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), avec une enveloppe de près d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la Jeunesse,

à la Ville et aux Territoires durables ainsi qu'au co-investissement et à l'innovation dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

<https://www.anru.fr/> Suivez-nous sur [@AnruOfficiel](#) Rejoignez-nous sur LinkedIn [ANRU](#)